

## **Electricité**

# Tarifs des Services industriels de Lutry applicables dès le 1.1.2026

Tous les prix mentionnés sont hors TVA

Petits consommateurs (consommation inférieure à 50'000 kWh par an)

Tarifs		Energie	Réseau
Double Standard (1) (TU double permanel	nt)		
Heures pleines	ct/kWh	11.45	9.90
Heures creuses	ct/kWh	9.55	8.55
Double Option Chaleur (1) (TC double interruptible)			
pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur			
Heures pleines	ct/kWh	11.35	8.50
Heures creuses	ct/kWh	10.20	7.95
Simple Option Permanent (2) (TU simple permanent)			
pour les raccordements avec mesure simple tarif			
Heures pleines et heures creuses	ct/kWh	11.45	9.90
Simple Option Chaleur (2) (TU simple interruptible)			
pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur			
avec mesure simple tarif			
Heures creuses	ct/kWh	9.55	8.55

<sup>(1)</sup> Selon conditions techniques.

### Grands consommateurs (1) (consommation supérieure à 50'000 kWh par an)

Tarifs		Energie	Réseau
Puissance A (Puissance double permanent A) utilisation régulière de la puissance (DUP > 3000 h./an)			
Heures pleines	ct/kWh	11.00	6.20
Heures creuses	ct/kWh	10.40	5.94
Puissance maximale mensuelle	Fr./kW/mois		6.50
Puissance B (Puissance double permanent B) utilisation occasionnelle de la puissance (DUP ≤ 3000 h./an)			
Heures pleines	ct/kWh	11.00	6.81
Heures creuses	ct/kWh	10.40	6.43
Puissance maximale mensuelle	Fr./kW/mois		5.70

#### Remarques concernant tous les tarifs d'électricité :

Heures pleines (HP) : du lundi au dimanche de 6h à 22h. Heures creuses (HC) : du lundi au dimanche de 22h à 6h. DUP : durée de l'utilisation de la puissance

Pour les installations temporaires (chantiers, manifestations), les prestations de raccordement, pose et dépose du compteur, sont facturées en plus des consommations de l'électricité.

Aux tarifs mentionnés ci-dessus viennent s'ajouter pour tous les consommateurs :

_	La prestation de mesure (montant pour chaque point de mesure)	4.30 CHF/mois
_	Les services-système du réseau de transport (Swissgrid)	0.27 ct/kWh
_	Les coûts pour la réserve d'électricité (prélevés pour Swissgrid)	0.41 ct/kWh
_	Le supplément pour les coûts solidaires (prélevé pour Swissgrid)	0.05 ct/kWh
_	Les taxes et prestations dues aux collectivités publiques	4.324 ct/kWh

#### Détail des taxes et prestations dues aux collectivités publiques

Indemnité communale liée à l'usage du sol	0.70 ct/kWh
Taxe communale pour l'éclairage public*	0.50 ct/kWh
Taxe communale de soutien aux énergies renouvelables*	0.20 ct/kWh
Emolument cantonal lié à la distribution d'électricité	0.024 ct/kWh
Taxe cantonale de soutien aux énergies renouvelables*	0.60 ct/kWh
Supplément fédéral perçu sur le réseau	2.30 ct/kWh
*tavas non soumisas à la TVA	

**Exemple** du prix (hors prestation de mesure) payé en tarif standard en heures pleines :

• Energie + réseau + taxes = 11.45 + 9.90 + 0.27 + 0.41 + 0.05 + 4.324 = 26.404 ct/kWh

 Version 4.0-29.08.2023
 Approuvé : CS
 Tarifs électricité 2026 - DL.docx

 Modifié le : 29.08.2023
 © 2023 by SI
 Page : 1 / 1

<sup>(2)</sup> Ces options ne sont plus proposées pour les nouvelles installations.